

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES PORTEURS DE CCI

POURSUITE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITE

La **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC** annonce que le contrat de liquidité portant sur ses certificats coopératifs d'investissement, confié à Kepler Cheuvreux, se poursuivra à compter du 3 octobre 2016 sans l'intervention de Crédit Agricole S.A.

Pour la poursuite de ce contrat, la **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC** a fait en sorte que les moyens affectés à la liquidité des certificats coopératifs d'investissement demeurent inchangés en ajoutant au compte de liquidité le montant qui était antérieurement apporté par Crédit Agricole S.A., à savoir :

- 300 000 euros.